

Programme

Diversification des collectivités



L'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec a pour mission d'appuyer les régions et les collectivités du Québec, leur permettant ainsi d'accroître leurs capacités de développement, leur dynamisme et leur prospérité de façon durable. Les régions du Québec font face à des enjeux de développement de taille. Dans ce contexte, elles doivent poursuivre leurs efforts de diversification, tout comme les entreprises doivent continuer d'accroître leur productivité et leur capacité d'innover. L'Agence entend travailler toujours plus étroitement avec les acteurs du milieu pour élaborer des solutions qui aideront à relever avec succès les principaux défis lancés à leur région.

Conçu par l'Agence, le programme **Diversification des collectivités** permet aux régions du Québec de maintenir et développer leur base d'activité économique. Ce programme est en vigueur du 1^{er} avril 2007 au 31 mars 2012.

La vitalité d'une collectivité est fonction de sa capacité à se développer, à croître et à s'épanouir en comptant sur ses propres atouts.

Le programme poursuit trois objectifs :

- favoriser le développement des collectivités et accroître leur mobilisation par l'élaboration de visions et de projets d'envergure locale et régionale
- appuyer les collectivités par le soutien à l'entrepreneuriat et par la création ou le maintien d'entreprises viables
- accroître les capacités des collectivités à attirer des touristes et des individus qualifiés.

L'Agence préconise une approche visant à atteindre des résultats concrets et mesurables. Le programme **Diversification des collectivités** présente trois volets, soit **Mobilisation des collectivités, Développement du milieu et Milieux attrayants**.

VOLET 1 MOBILISATION DES COLLECTIVITÉS

Accroître la capacité des collectivités afin qu'elles soient mieux outillées pour prendre en charge leur développement.

Les projets admissibles visent les résultats suivants :

- les organisations d'une collectivité se mobilisent et travaillent de concert sur des enjeux de développement locaux ou régionaux
- des plans de développement et de diversification sont élaborés et mis en œuvre.



VOLET 2 DÉVELOPPEMENT DU MILIEU

Encourager l'entrepreneuriat et augmenter le nombre d'entreprises créées et durables.

Les projets admissibles visent les résultats suivants :

- les individus qui souhaitent se lancer en affaires bénéficient d'un soutien direct et adapté en entrepreneuriat
- des PME sont créées, se développent et consolident leurs activités.

VOLET 3

MILIEUX ATTRAYANTS

Accroître l'attrait des collectivités afin d'attirer et de retenir des touristes et une main-d'œuvre qualifiée.

Les projets admissibles visent les résultats suivants :

- des plans en matière de développement et de commercialisation de l'offre touristique sont élaborés par une collectivité ou par une région
- l'offre touristique est améliorée, augmentant ainsi le nombre de touristes qui viennent de l'extérieur du Québec
- les activités de commercialisation sont mises en œuvre, augmentant ainsi le nombre de touristes qui viennent de l'extérieur du Québec
- des projets structurants sont mis en œuvre, augmentant ainsi le nombre de touristes qui viennent de l'extérieur du Québec
- les collectivités disposent d'équipements collectifs à vocation économique pour augmenter ou consolider leur développement économique.



CLIENTÈLE VISÉE

- petites et moyennes entreprises
- regroupements et associations de PME
- organismes à but non lucratif dont la mission principale est le soutien aux entreprises et le développement économique
- municipalités et organismes municipaux.

CRITÈRES D'ANALYSE

Un projet admissible doit s'inscrire dans les priorités du bureau d'affaires qui reçoit la demande sous réserve des disponibilités budgétaires de l'Agence.

L'analyse des projets et le niveau d'aide alloué se font en fonction de divers critères dont :

- la contribution du projet à l'atteinte des objectifs et des résultats attendus du programme
- la concordance avec les priorités de l'Agence
- le caractère incitatif de l'aide et la démonstration du besoin financier pour la réalisation du projet en tenant compte des autres sources de financement existantes
- la démonstration que le projet répond à une problématique et à un besoin reconnu du milieu et qu'il contribue de façon importante au développement économique de la collectivité
- la capacité de gestion du promoteur
- la viabilité de l'entreprise ou de l'organisme



- le niveau de risque
- l'impact sur la concurrence
- la disponibilité des fonds de l'Agence.

EXIGENCES DE LA DEMANDE

Les promoteurs éventuels soumettent une demande écrite incluant, par exemple :

- une description des objectifs visés par le projet et la démonstration de l'atteinte des résultats recherchés par le programme
- une description détaillée du projet et un profil de l'entreprise ou de l'organisme et de ses dirigeants

EXIGENCES DE LA DEMANDE (suite)

- une description de l'équipe et de la structure de gestion de projet
- un plan d'affaires et des états financiers
- l'information sur toute aide fédérale, provinciale ou municipale reçue ou anticipée pour la réalisation du projet
- l'information sur tout engagement pris à l'égard du projet
- le cas échéant, les résultats du dernier projet avec l'Agence.

AIDE FINANCIÈRE

En vertu de ce programme, l'aide financière accordée est sous forme de contributions et de subventions et elle doit respecter la *Politique sur les paiements de transfert* du Conseil du Trésor.



COÛTS ADMISSIBLES

Les coûts admissibles comprennent tous les frais directement liés au projet et jugés raisonnables et nécessaires pour assurer sa réalisation.

Ces coûts sont analysés en considérant les priorités, les politiques et les directives de l'Agence. Pour de plus amples renseignements, les personnes intéressées peuvent consulter le site Internet de l'Agence ou s'adresser à un conseiller du bureau d'affaires en région.

BUREAUX D'AFFAIRES

Abitibi-Témiscamingue

val-dor@dec-ced.gc.ca
Tél. : 819-825-5260
1-800-567-6451

Bas-Saint-Laurent

rimouski@dec-ced.gc.ca
Tél. : 418-722-3282
1-800-463-9073

Centre-du-Québec

drummondville@dec-ced.gc.ca
Tél. : 819-478-4664
1-800-567-1418

Côte-Nord

sept-iles@dec-ced.gc.ca
Tél. : 418-968-3426
1-800-463-1707

Estrie

sherbrooke@dec-ced.gc.ca
Tél. : 819-564-5904
1-800-567-6084

Gaspésie

Îles-de-la-Madeleine
gaspe@dec-ced.gc.ca
Tél. : 418-368-5870
1-866-368-0044

Laval — Laurentides Lanaudière

laval@dec-ced.gc.ca
Tél. : 450-973-6844
1-800-430-6844

Mauricie

trois-rivieres@dec-ced.gc.ca
Tél. : 819-371-5182
1-800-567-8637

Montérégie

longueuil@dec-ced.gc.ca
Tél. : 450-928-4088
1-800-284-0335

Nord-du-Québec

nordqc@dec-ced.gc.ca
Tél. : 514-283-8131
1-800-561-0633

Outaouais

gatineau@dec-ced.gc.ca
Tél. : 819-994-7442
1-800-561-4353

Québec

Chaudière-Appalaches
quebec@dec-ced.gc.ca
Tél. : 418-648-4826
1-800-463-5204



www.dec-ced.gc.ca

Île-de-Montréal

montreal@dec-ced.gc.ca
Tél. : 514-283-2500
1-800-322-4636

Saguenay

Lac-Saint-Jean
alma@dec-ced.gc.ca
Tél. : 418-668-3084
1-800-463-9808

Photos : Jacques Boudreault,
Lise Allard et Ariane Ouellet
© Le Québec en images, CCDMD

© Ministère des Travaux publics
et Services gouvernementaux Canada
N° de cat. : lu90-4/20-2007
ISBN : 978-0-662-49941-1
Impression/avril 2007
Imprimé au Canada

Canada 